

## LA CROIX-ROUGE

Roger Angebaud

Mardi 7 mars 1989

Mardi 7 mars, Roger Angebaud, Magistrat consulaire, Vice-Président honoraire de la Croix-Rouge française et représentant des ligues françaises auprès de l'UNESCO nous a parlé de sa passion : **la Croix Rouge**.

La Croix-Rouge vit un certain nombre de paradoxes. Le premier est d'être à la fois très connue et très mal connue.

La Croix-Rouge est née d'un acte de secourisme. Le 24 juin 1859, un Genevois, **Henry Dunant** (1828-1910), de passage à Castiglione della Stiviere, en Italie, voit l'afflux des blessés français, sardes et autrichiens de la bataille de Solférino.

Emu par les souffrances des blessés qui sont laissés sans soins, il improvise des secours avec l'aide de la population.

Pour alerter l'opinion internationale sur le sort des blessés de guerre, il écrit un livre : "Un souvenir de Solférino".

Avec quatre autres amis Genevois : le docteur Appia, le général Dufour, le docteur Maunoir et le juriste Moynier, il crée en 1863 le "Comité des 5 pour les secours aux blessés militaires". Ils veulent faire admettre qu'un soldat à terre, blessé, ne pouvant plus se servir de ses armes est un blessé et non plus un soldat.

Henry Dunant multiplie ses démarches et finit par intéresser des gouvernements. "Le comité des 5" organise une conférence internationale à Genève. 16 pays d'Europe décident en 1863 que l'emblème "croix rouge sur fond blanc" (le drapeau suisse aux couleurs inversées) assurera le respect et la protection des blessés et du personnel sanitaire (ultérieurement Croissant Rouge pour nombre de pays arabes ou à prédominance musulmane).

Le mouvement Croix-Rouge est né.

En 1864, à l'invitation du gouvernement suisse, des diplomates représentant les 16 pays d'Europe, se réunissent. La convention de Genève, visant à l'amélioration du sort des blessés et malades dans les forces armées en campagne, est signée.

En 1899, une deuxième convention est signée à Genève concernant l'amélioration du sort des blessés, malades et naufragés des forces armées sur mer.

En 1929, troisième convention de Genève relative au traitement des prisonniers de guerre.

En 1949, les trois conventions sont révisées ; une quatrième est ajoutée, relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

L'ensemble forme ce que l'on appelle **les quatre Conventions de Genève de 1949**. Ce sont des traités.

Le Comité International de la Croix-Rouge (CIRC) veille à l'application internationale de ces Conventions et organise des réunions en faveur de la limitation des armements.

Il s'en est découlé deux protocoles que la France, d'ailleurs, n'a pas signés, les considérant comme incompatibles avec ses théories de défense. Ceci montre qu'elle entend respecter ses engagements.

Il existe bien entendu, à travers le monde, des états sans foi ni loi, qui ayant signé les conventions, ne les honorent pas.

La Croix-Rouge est mal connue nous dit Roger Angebaud : "Des dirigeants d'autres organisations, sans que je les en critique, soyons bien clairs, considèrent qu'ils doivent, non seulement porter des secours, mais encore témoigner. Ce n'est pas le cas de la Croix-Rouge pour deux raisons : nous préférons utiliser notre argent dans l'action et non en tracts, et agir surtout dans la discrétion".

Amnesty International par exemple, contrairement à la Croix-Rouge, prend le monde à témoin d'un certain nombre d'actes. Ainsi, les membres d'Amnesty utilisent la pression de l'opinion publique. Cela n'empêche pas que nos relations avec cet organisme soient importantes".

Tous les signataires de la Convention de Genève s'engagent à :

- Respecter les conventions pour leur propre compte.
- Aider la Croix-Rouge pour que les autres la respectent.

A la Conférence Internationale de la Croix-Rouge, tenue à Vienne en 1975, ont été adoptés à l'unanimité les sept principes régissant la Croix-Rouge :

- . **Humanité** : prévenir et alléger les souffrances, respecter la personne humaine.
- . **Impartialité** : action sans discrimination ni préférence à l'égard de quiconque.
- . **Neutralité** : s'abstenir de prendre part aux hostilités ou aux controverses.
- . **Indépendance** politique, confessionnelle et économique.
- . **Bénévolat** : action de secours volontaire et désintéressée.
- . **Unité** : une seule société de la Croix-Rouge dans un même pays.
- . **Universalité** : La Croix-Rouge est une institution universelle, ses sociétés ont des droits égaux et le devoir de s'entraider.

La Croix-Rouge vit un deuxième paradoxe : elle est indépendante des pouvoirs publics et quand même l'auxiliaire des pouvoirs publics.

Henry Dunant avait pensé qu'il serait bon que dans chaque pays se forment des petits comités qui aideraient les services de santé militaire. C'est ainsi que naquit la S.S.B.M. (Société de Secours aux Blessés Militaires) en 1863. Ainsi, toutes les sociétés de Croix-Rouge sont nées.

Quand la Turquie voulut faire de même, elle a par erreur considéré que la Croix-Rouge était un insigne chrétien et voulut le croissant.

En 1919, les sociétés Croix-Rouge de nombreux pays se réunissent pour former une fédération : la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge (L.S.C.R.). C'est la Croix-Rouge en temps de paix, elle organise les secours aux victimes de calamités.

A sa tête, l'Assemblée Générale, composée d'un représentant de chaque société membre.

Siégeant à Genève, la Ligue est l'organe de liaison entre les sociétés nationales.

Une commission permanente coordonne et harmonise à Genève l'action du CICR et de la Ligue.

Le CICR est dirigé par 25 membres, tous de nationalité suisse. Ce choix exprime la volonté de la Croix-Rouge d'être absolument neutre dans les conflits armés entre les nations et les guerres civiles. Organe fondateur de la Croix-Rouge, le CICR demeure le garant de son idéal humanitaire. Ce comité garantit le respect des droits humanitaires en temps de conflit et organise les secours aux victimes civiles et militaires.

Le CICR a fait adopter les quatre Conventions de Genève et a créé une Agence Centrale de Recherches de toute personne dont les familles sont sans nouvelles.

Après cet exposé, Roger Angebaud nous montre un film qui commence ainsi :

"Il n'est pas facile de nous représenter combien, si loin, les gens souffrent, mais il est tout aussi difficile de comprendre comment les secours peuvent arriver jusqu'à eux..."

Ce film est tourné au Sahel.

Il nous montre la réalité de ce pays au prise avec la sécheresse, la famine et le travail difficile mais efficace de la Croix-Rouge qui permet à la population de survivre.

Images dures mais malheureusement réalité de tous les jours pour bon nombre de pays loin de nous...

L'exposé de Roger Angebaud et le film suscitérent de nombreuses questions dans le public et peut-être des vocations ?

## LA CROIX-ROUGE FRANCAISE

La Croix-Rouge française est fortement ancrée sur l'ensemble du territoire national.

Elle intervient dans différents domaines ;

### - le domaine des actions d'urgence :

- . organisation des secours avec les pouvoirs publics.
- . bénévoles et personnel spécialisé sont présents lors de grands rassemblements : stades...

### - le domaine médico-social :

. La Croix-Rouge gère des hôpitaux, des dispensaires, des centres de soins dans les "grands ensembles", des centres sanitaires spécialisés pour enfants hémophiles, myopathes, handicapés physiques et mentaux...

La Croix-Rouge est là pour répondre à des problèmes concrets à une époque où les pouvoirs publics ne les ont pas encore pris en considération

### - Le domaine social :

La Croix-Rouge française s'efforce d'offrir une aide à toutes les personnes en difficulté :

. création ou gestion de nombreux établissements à caractère social.

. développement de tous les types d'aide et de secours auprès des personnes âgées, handicapés...

. action entreprise auprès des émigrés et des réfugiés : accueil sur les aérodromes...

. activité dans l'intérêt des familles : un service de recherches de personnes disparues est à la disposition du public.

### - Le domaine de la formation :

. des écoles : pionnière, la Croix-Rouge française a créé jadis les formations et les diplômes d'infirmières et de secouristes.

. formation continue des professionnels.

. l'éducation permanente du grand public : la Croix-Rouge française a contribué depuis dix ans à développer de nouvelles formes d'enseignement des premiers soins. Ainsi sont nés "quelques gestes pour une vie" et des "gestes d'urgence".